

# Concurrences

REVUE DES DROITS DE LA CONCURRENCE | COMPETITION LAW REVIEW

## Pour un New Deal de la concurrence *Lettre ouverte au Président de la République*

Éditorial | Concurrences N° 3-2022  
[www.concurrences.com](http://www.concurrences.com)

### Comité de rédaction

**Nicolas Charbit**  
[nicolas.charbit@concurrences.com](mailto:nicolas.charbit@concurrences.com)  
Directeur de la rédaction Concurrences

**Christophe Lemaire**  
[christophe.lemaire@ashurst.com](mailto:christophe.lemaire@ashurst.com)  
Avocat à la Cour Ashurst, Paris  
Maître de Conférences École de Droit  
de la Sorbonne, Université Paris I

**Fanny Méjane**  
[fanny@concurrences.com](mailto:fanny@concurrences.com)  
Directrice Londres Concurrences

**Alain Ronzano**  
[alain.ronzano@lactu-concurrence.fr](mailto:alain.ronzano@lactu-concurrence.fr)  
Rédacteur de la lettre d'information  
"L'actu-concurrence"

**et les contributions de :**  
Dorian Beauchêne, Ludovic  
Bernardeau, Didier Billaud,  
Etienne Bodéré, Hélène  
Bourguignon, Jacques Buhart,  
Anne-Sophie Choné-Grimaldi,  
Aurélie Dellac, Nicolas Genty,  
Pierre-Roch Moullec, Frédéric  
Pradelles, Jonathan Reb,  
Gérard Yeselnick...

# Pour un New Deal de la concurrence

## *Lettre ouverte au Président de la République*

### Comité de rédaction\*

Nicolas Charbit

nicolas.charbit@concurrences.com

Directeur de la rédaction Concurrences

Christophe Lemaire

christophe.lemaire@ashurst.com

Avocat à la Cour Ashurst, Paris

Maître de Conférences École de Droit de la Sorbonne, Université Paris I

Fanny Méjane

fanny@concurrences.com

Directrice Londres Concurrences

Alain Ronzano

alain.ronzano@lactu-concurrence.fr

Rédacteur de la lettre d'information "L'actu-concurrence"

A la suite de l'élection présidentielle du 24 avril 2022, le Comité de rédaction de la revue Concurrences a lancé un appel à ses lecteurs pour émettre des propositions de réforme à l'attention du Président de la République et de son nouveau Gouvernement. Les propositions ci-dessous ont été suggérées par les lecteurs de la revue mentionnés ci-après, sans qu'aucune d'entre elles ne puisse être attribuée à tel ou tel en particulier. Sans vouloir

### Assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans la politique de concurrence

La politique de concurrence doit se montrer plus incitative pour les acteurs du secteur privé à jouer un rôle actif dans la réalisation des objectifs environnementaux du nouveau quinquennat. Cet objectif peut être atteint par la prise en compte explicite dans la législation des gains d'efficacité environnementaux, comme étant de nature à justifier une pratique d'entente ou d'abus de position dominante, et du développement durable, au titre des «motifs d'intérêt général autres que le maintien de la concurrence» permettant au Ministre chargé de l'économie d'évoquer une opération de concentration et de statuer sur celle-ci.

\* Avec les contributions de Dorian Beauchêne, Ludovic Bernardeau, Didier Billaud, Etienne Bodéré, Hélène Bourguignon, Jacques Buhart, Anne-Sophie Choné-Grimaldi, Aurélie Dellac, Nicolas Genty, Pierre-Roch Moulec, Frédéric Pradelles, Jonathan Reb, Gérard Yeselnick...

prendre position sur aucune de ces quinze propositions, Concurrences souhaite porter à l'attention de tous les attentes et préoccupations exprimées par les différents acteurs de la communauté de la concurrence sous forme de lettre ouverte au Président de la République. Cette lettre ouverte fait suite au dossier paru dans le numéro 2-2022 de la revue : "Emmanuel Macron, Ministre et Président : un bilan concurrentiel plutôt positif".

### Harmoniser les droits nationaux de la concurrence au sein d'un Code européen des affaires

Le projet de Code européen des affaires a pour ambition de remettre le droit au cœur de la construction européenne, et de consolider l'Union économique et monétaire en l'adossant à un droit des affaires unifié. Ce projet a reçu le soutien des gouvernements et parlements français et allemands. Le texte reprend, pour une grande partie, l'acquis européen, et propose plusieurs évolutions qui permettront de rendre ce droit plus accessible, plus lisible et de faire ainsi en sorte qu'il soit plus prévisible.

### Poursuivre la réforme des professions réglementées

Une série de réformes ambitieuses des professions réglementées a été initiée sous la tutelle des différents Ministres de l'économie, dont M. Emmanuel Macron. Ces réformes

doivent être poursuivies et approfondies afin de permettre de porter pleinement leurs fruits et devraient en particulier être étendues aux monopoles de droit tels que celui des huissiers et des avocats au Conseil.

## Relancer la concurrence ultramarine

Face aux problématiques spécifiques de la vie chère dans les outre-mer, la création d'une autorité de concurrence dans chaque département et région d'outre-mer permettra la mise en place d'une politique de concurrence au plus près des entreprises et des consommateurs. Au-delà des missions déjà confiées à l'Autorité de la concurrence, afin d'être pleinement efficaces, ces nouvelles Autorités devront prendre en charge les pratiques restrictives de concurrence ainsi que le droit de la consommation et en particulier la réglementation des prix.

## Renforcer l'enseignement de l'économie et notamment de l'économie de la concurrence au lycée et dans les formations commerciales

La prise de conscience par tous les citoyens de l'importance du principe de concurrence libre et non-fauscée passe par l'enseignement de l'économie et notamment de l'économie de la concurrence. Cet enseignement doit être assuré au lycée et dans les formations commerciales.

## Renforcer les moyens de la Cour d'appel de Paris

La Cour d'appel dispose encore à ce jour de moyens trop limités pour contrôler les décisions de l'Autorité de la concurrence (qui n'est que l'une des compétences de la chambre concurrence et régulation). Il est donc nécessaire de renforcer ses moyens. En outre, pour assurer la stabilité de la chambre concurrence et renforcer encore sa spécialisation en droit de la concurrence, une réflexion sur la pertinence de nommer aux côtés des magistrats des personnalités qualifiées (par exemple des universitaires juristes et économistes), à l'instar de ce qui existe pour la Cour de cassation, devrait être engagée.

## Renforcer la protection des lanceurs d'alerte et leur attribuer une indemnité

Plusieurs pays de l'OCDE rémunèrent les lanceurs d'alerte dénonçant des cartels. Ces rémunérations incitent au signalement des comportements illégaux et occultes et apportent une protection sous forme d'aide financière couvrant les frais de subsistance ou de justice en cas de représailles.

Le législateur devrait *a minima* accorder une indemnité aux lanceurs d'alerte afin d'assurer l'efficacité de la lutte contre les cartels.

## Utiliser les outils existants pour poursuivre au pénal la participation aux cartels

La politique de sanctions des cartels est aujourd'hui en pratique limitée par le montant des amendes dont les entreprises peuvent s'acquitter. En fonction des entreprises et des secteurs, soit ces montants se révèlent trop faibles et pas assez dissuasifs, soit, au contraire, ces montants risquent de brider l'innovation et l'emploi. Le renforcement des sanctions pénales à l'égard des entreprises et des managers permettra de pallier ces limites.

## Favoriser les actions de groupe en introduisant un opt-out

Les actions de groupe introduites par une directive européenne souffrent en France et ne sont pas pleinement utilisées par les entreprises et les consommateurs. Afin de libérer ces actions privées, il convient de remplacer l'actuel mécanisme d'opt-in par un opt-out.

## Prendre en compte l'existence d'un programme de conformité lors de la fixation des amendes

L'Autorité de la concurrence a souligné dans son document-cadre du 24 mai dernier l'importance qu'elle attache à la politique de conformité des entreprises sans toutefois prendre en compte l'existence d'un programme de conformité lors de la fixation du montant des amendes, a contrario de nombreux régimes européens et étrangers. Afin de réellement promouvoir la conformité concurrence en entreprise, il est nécessaire que l'Autorité s'engage à concrètement prendre en compte l'existence de tels programmes.

## Faire de la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales une autorité administrative indépendante

Afin de prévenir et réprimer les pratiques restrictives de concurrence (PRC), il convient de créer une autorité administrative indépendante dotée d'un budget propre, d'un pouvoir de détection, d'intervention, de contrôle et de sanction. En effet, le contrôle des PRC sera plus effectif en assurant qu'une seule autorité traite l'ensemble des pratiques, aujourd'hui sanctionnées soit par l'Administration, soit par un Tribunal de

commerce, alors que la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales ne dispose actuellement d'aucun pouvoir de sanction.

### Réformer le rôle du conseiller-auditeur devant l'Autorité de la concurrence

Le rôle et les fonctions du Conseiller-auditeur devant l'Autorité de la concurrence devraient être a minima alignés avec ceux du conseiller-auditeur devant la Commission européenne afin d'assurer le respect des droits de la défense des entreprises poursuivies, notamment lors des séances.

### Encadrer plus strictement les délais de contrôle des concentrations

Les délais de contrôle des concentrations font l'objet d'allongements excessifs qui nuisent à la sécurité juridique des rapprochements d'entreprises. Il convient de légiférer pour, d'une part, encadrer le délai de pré-notification en prévoyant une durée maximale, sauf décision motivée du service des concentrations justifiant le maintien du dossier en phase de pré-notification, et, d'autre part, pour que les délais de phase I commencent à courir le lendemain du dépôt de la notification, i.e. mettre un terme à la pratique de l'accusé de complétude reçu a posteriori.

### Améliorer la transparence et l'opposabilité des analyses économiques

L'analyse économique est devenue le complément indispensable de l'analyse juridique en matière de concurrence. Or, les parties à une procédure de contentieux ou de concentration devant l'Autorité ne peuvent accéder à l'ensemble des données et programmes permettant de reproduire les analyses économiques soumises, notamment celles des tiers et des services de l'Autorité. Afin de renforcer les droits de la défense, diminuer l'incertitude juridique et harmoniser les pratiques des autorités de concurrence, il est nécessaire que les décisions publiées décrivent à suffisance l'ensemble des sources, analyses et méthodologies employées.

### Autoriser l'usage de la langue anglaise devant l'Autorité et devant les juridictions de première instance

Afin de promouvoir la place de la France dans les contentieux européens et internationaux, il convient de faciliter l'usage de l'anglais dans les procédures de concurrence devant les juridictions de première instance et devant l'Autorité de la concurrence. ■

---

**Concurrences** est une revue trimestrielle couvrant l'ensemble des questions de droits de l'Union européenne et interne de la concurrence. Les analyses de fond sont effectuées sous forme d'articles doctrinaux, de notes de synthèse ou de tableaux jurisprudentiels. L'actualité jurisprudentielle et législative est couverte par onze chroniques thématiques.

---

## Editoriaux

Jacques Attali, Elie Cohen, Claus-Dieter Ehlermann, Jean Pisani Ferry, Ian Forrester, Eleanor Fox, Douglas H. Ginsburg, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Arnaud Montebourg, Mario Monti, Gilbert Parleani, Jacques Steenbergen, Margrethe Vestager, Bo Vesterdorf, Denis Waelbroeck, Marc van der Woude...

---

## Interviews

Sir Christopher Bellamy, Lord David Currie, Thierry Dahan, Jean-Louis Debré, Isabelle de Silva, François Fillon, John Fingleton, Renata B. Hesse, François Hollande, William Kovacic, Neelie Kroes, Christine Lagarde, Johannes Laitenberger, Emmanuel Macron, Robert Mahnke, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Marie-Laure Sauty de Chalon, Tommaso Valletti, Christine Varney...

---

## Dossiers

Jacques Barrot, Jean-François Bellis, David Bosco, Murielle Chagny, John Connor, Damien Gérardin, Assimakis Komninos, Christophe Lemaire, Ioannis Lianos, Pierre Moscovici, Jorge Padilla, Emil Paulis, Robert Saint-Esteben, Jacques Steenbergen, Florian Wagner-von Papp, Richard Whish...

---

## Articles

Guy Canivet, Emmanuelle Claudel, Emmanuel Combe, Thierry Dahan, Luc Gyselen, Daniel Fasquelle, Barry Hawk, Nathalie Homobono, Laurence Idot, Frédéric Jenny, Bruno Lasserre, Luc Peeperkorn, Anne Perrot, Nicolas Petit, Catherine Prieto, Patrick Rey, Joseph Vogel, Wouter Wils...

---

## Pratiques

Tableaux jurisprudentiels : Actualité des enquêtes de concurrence, Actions en réparation des pratiques anticoncurrenceuses, Bilan de la pratique des engagements, Droit pénal et concurrence, Legal privilege, Cartel Profiles in the EU...

---

## International

Belgium, Brésil, Canada, China, Germany, Hong-Kong, India, Japan, Luxembourg, Switzerland, Sweden, USA...

---

## Droit & économie

Emmanuel Combe, Philippe Choné, Laurent Flochel, Frédéric Jenny, Gildas de Muizon, Jorge Padilla, Penelope Papandropoulos, Anne Perrot, Nicolas Petit, Etienne Pfister, Francesco Rosati, David Sevy, David Spector...

---

## Chroniques

### ENTENTES

Ludovic Bernardeau, Anne-Sophie Choné Grimaldi, Michel Debroux

### PRATIQUES UNILATÉRALES

Marie Cartapanis, Frédéric Marty, Anne Wachsmann

### PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Frédéric Buy, Valérie Durand, Jean-Louis Fourgoux, Marie-Claude Mitchell

### DISTRIBUTION

Nicolas Eréséo, Nicolas Ferrier, Anne-Cécile Martin, Philippe Vanni

### CONCENTRATIONS

Olivier Billard, François Brunet, Jean-Mathieu Cot, Eric Paroche, David Tayar, Simon Vande Walle

### AIDES D'ÉTAT

Jacques Derenne, Francesco Martucci, Bruno Stromsky, Raphaël Vuitton

### PROCÉDURES

Alexandre Lacresse, Christophe Lemaire

### RÉGULATIONS

Orion Berg, Guillaume Dezobry, Emmanuel Guillaume, Sébastien Martin, Francesco Martucci

### MISE EN CONCURRENCE

Bertrand du Marais, Arnaud Sée, Fabien Tesson

### ACTIONS PUBLIQUES

Jean-Philippe Kovar, Aurore Laget-Annamayer, Jérémy Martinez, Francesco Martucci

### DROITS EUROPÉENS ET ÉTRANGERS

Walid Chaiehoudj, Rafael Allendesalazar, Silvia Pietrini

---

## Livres

Sous la direction de Catherine Prieto

---

## Revue

Christelle Adjémian, Mathilde Brabant, Emmanuel Frot, Alain Ronzano, Bastien Thomas

## > Abonnement Concurrences +

Devis sur demande  
Quote upon request

Revue et Bulletin : Versions imprimée (Revue) et électroniques (Revue et Bulletin) (avec accès multipostes pendant 1 an aux archives)  
*Review and Bulletin: Print (Review) and electronic versions (Review and Bulletin) (unlimited users access for 1 year to archives)*

Conférences : Accès aux documents et supports (Concurrences et universités partenaires)  
*Conferences: Access to all documents and recording (Concurrences and partner universities)*

Livres : Accès à tous les e-Books  
*Books: Access to all e-Books*

## > Abonnements Select

Devis sur demande  
Quote upon request

### e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, avec accès aux archives)  
*Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, with access to archives)*
- Revue Concurrences – Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, avec accès aux archives)  
*Review Concurrences – Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, with access to archives)*

## > Abonnements Basic

Devis sur demande  
Quote upon request

### e-Bulletin e-Competitions | e-Bulletin e-Competitions

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)  
*Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*

## > Revue Concurrences | Review Concurrences

HT      TTC  
Without tax      Tax included

- Version électronique (accès au dernier N° en ligne pendant 1 an, pas d'accès aux archives)  
*Electronic version (access to the latest online issue for 1 year, no access to archives)*
- Version imprimée (4 N° pendant un an, pas d'accès aux archives)  
*Print version (4 issues for 1 year, no access to archives)*

Devis sur demande  
Quote upon request

699 €      714 €

Pour s'assurer de la validité des prix pratiqués, veuillez consulter le site [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) ou demandez un devis personnalisé à [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com).

*To ensure the validity of the prices charged, please visit [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) or request a personalised quote from [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com).*

## Renseignements | Subscriber details

Prénom - Nom | *First name - Name* .....

Courriel | *e-mail* .....

Institution | *Institution* .....

Rue | *Street* .....

Ville | *City* .....

Code postal | *Zip Code* ..... Pays | *Country* .....

N° TVA intracommunautaire | *VAT number (EU)* .....

## Formulaire à retourner à | Send your order to:

### Institut de droit de la concurrence

19 avenue Jean Aicard - 75011 Paris - France | [webmaster@concurrences.com](mailto:webmaster@concurrences.com)

### Conditions générales (extrait) | Subscription information

Les commandes sont fermes. L'envoi de la Revue et/ou du Bulletin ont lieu dès réception du paiement complet. Consultez les conditions d'utilisation du site sur [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com) ("Notice légale").

*Orders are firm and payments are not refundable. Reception of the Review and on-line access to the Review and/or the Bulletin require full prepayment. For "Terms of use", see [www.concurrences.com](http://www.concurrences.com).*

Frais d'expédition Revue hors France 30 € | 30 € extra charge for shipping Review outside France